CONDITIONS D'ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance [illegible] piastres pour la feuille [illegible] et publiée trois fois par semaine [illegible] d'avance pour toute l'année [illegible] payer à un domicile de la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera [illegible] comptes arriérés ne seront payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Abonnement pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, et les maisons de commerce faisant la commission, $80.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons animaux épaves ou égarés &c. &c., qui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois public et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

LA société sous la raison Vergne & Co. pour la fabrication de plâtre de Paris, calciné, étant dissoute d'un commun accord, le public est prévenu que la fabrique située près des Champs Elisées, encoignure Urquhart et Marigny, ayant été achetée par MM. Depouilly frères & Co. ils continueront (sur nouvelle échelle) la fabrication de plâtre calciné, employant les meilleures qualités de gypses provenant des carrières de Montmartre (France). Les plâtres seront toujours supérieurs à ceux importés de New York; chaque baril sera garanti contenir quatre boisseaux, et sera vendu au-dessous du cour des plâtres importés. MM. les constructeurs plâtriers ou enduiseurs, sont priés de s'adresser à leur bureau, passage de la Nouvelle Bourse, encoignure St Louis, ou au magasin d'entrepôt, rue Conti No. 119, ils tiendront à leur magasin les cimens jaunes et gris hydrauliques, cimens romains &c. des plâtres préparés pour l'engrais des terres, seront toujours à la disposition des jardiniers et des planteurs à des prix modérés.

Signature de la société pour la vente des plâtres.
J N DE POUILLY, T. DEPOUILLY & co.
Pour les constructions seulement.
13juil DEPOUILLY & DEPOUILLY.

AVIS—Les acquéreurs des propriétés situées à la Passe Christiane, qui leur ont été adjugées le 23 de juin dernier et qui n'ont pas encore passé leurs actes de vente, sont notifiés par le présent de se présenter de suite au bureau d'Edouard Barnett, notaire public, pour se conformer aux conditions de la dite vente, à défaut de quoi leurs propriétés seront revendues à leurs risques et pour leur compte, conformément à la loi. 14 aout

ON demande une bonne garde malade, pour prendre soin d'un atelier de nègres; il est inutile de se présenter, à moins d'être habitué à la chose et d'avoir de bonnes recommandations.—S'adresser au Secrétaire de la Presse d'en bas. 15 aout—9

AVIS—William C. Norris, s'étant retiré de la société de W. C. & T. Norris, les affaires ci devant conduites par eux, seront continuées sous la raison de Norris & Co, au no. 38, rue de Chartres, par les soussignés
THADDEUS NORRIS, de Philadelphie.
WILLIAMS MOUNT, } de la N.
WM. T. THROCKMORTON, } Orléans.
N B Tous ceux qui doivent à l'ancienne société de W C & T Norris, sont priés de payer leurs comptes, à Messrs. Norris, & Co. qui sont dûment autorisés à agir pour elle.
Nelle Orléans le 16 juillet 1838. 19 juil—28

A LOUER.

A LOUER—UN beau Magasin, situé rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon. S'adresser au bureau du caissier de l'Association Consolidée. 7 aout

A LOUER—Le magasin no. 21, situé rue de la Douane, possession peut en être immédiatement donnée, s'adresser à QUARLES & Co. 34, Nelle Levée. 6 juil

A LOUER—Une maison rue des Remparts, entre les rues des Ursulines et du Bayou, s'adresser à R. BRUGIER. 19 juil

A LOUER—Le magasin no 60 rue du Camp, possession peut être immédiatement donnée. S'adresser sur les lieux 19juil

ESCLAVES EN MARRONNAGE.

S'EST absentée il y a huit jours, une petite griffonne claire, nommée CATHERINE, âgée de 13 à 14 ans, ayant de gros yeux noirs, des sourcils bien fournis, bouche pointue et de grosses lèvres. Elle parle anglais et français et est créole de la Louisiane. Elle était vêtue d'un mouchoir à fond jaune et coins verts, une robe à ramages verts et des broderies, et avait des boucles d'oreilles en pierres blanches. Dix piastres de récompense seront données à celui qui pourra la ramener à la soussignée, rue Mandeville, entre Moreau et Casacalvo ou chez M. Nicol, rue Dumaine No 19. CELESTE PAWELL. 23 aout—3

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE SERONT données par le soussigné, pour l'arrestation du jeune nègre ANDREW, qui est parti marron le 5 du courant. Il est âgé d'environ 15 ans, taille de 5 pieds. Il a la figure noire et une très bonne mine; lorsqu'on lui adresse la parole, il parle vite et bégaye un peu. Il avait lors de son départ, des pantalons de cotonnade bleue, une chemise à raies bleues, et un chapeau de paille. JOHN MINTURN, 20 aout—13 No. 13, Exchange Place.

Détenu à la Geôle de la paroisse St Jean Baptiste le nègre anglais nommé Manuel disant appartenir à Pierre Landry, dans le bayou de La Fourche. Le propriétaire est prié de le retirer, en se conformant à la loi. Paroisse St. Jean Baptiste, 20 aout 1838. 23 aout—4 A. LUMINAIS, shérif.

PARTIE MARRONE de chez son maître, le 21 du courant, la négresse nommée LUCY, taille de cinq pieds environ, ayant une robe de cotonnade, gros bleu et un mouchoir jaune à la tête, âgée de 19 à 20 ans, jolie figure et bien faite. Elle a de grands pieds et ne paraît avoir aucune difformité dans le corps, et n'a pas de cicatrice. Depuis qu'elle est marronne elle se tient au faubourg Marigny. Celui qui la ramènera aura une récompense de dix piastres. 23 aout—5 MIGUEL CRUANES.

$10 DE RECOMPENSE. Partie marronne depuis le 28 de juillet dernier, la négresse HARRIET TOUSSAINT, ayant appartenu ci-devant à la succession de feu Toussaint Guyon, h c l boucher à la halle de la première municipalité, et vendue par la Cour des Preuves, depuis environ 30 jours. Elle est d'une taille moyenne, pas très noire, et le nez plat, parlant le français, l'anglais et l'espagnol. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque l'arrêtera, ou $10 à celui qui fera connaître les personnes qui lui donnent asile. Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne point la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi. LAWRENCE JONES, No. 116, Vieille-Levée, entre les deux marchés. 23 aout—6

DETENU à la geôle de la paroisse de Jefferson, un petit nègre âgé d'environ sept à huit ans, se nommant JACK, il se dit appartenir à M. Philips de la Nouvelle Orléans, sans pouvoir désigner la partie de la ville qu'il habitait. Il prétend s'être égaré. Le propriétaire voudra bien le réclamer et payer les frais. 23 aout—4 MANUEL J. GARCIA, shérif.

DETENU à la geôle de la paroisse de Jefferson un nègre âgé d'environ 34 ans, se nommant WILLIAM et se disant appartenir à M. John Turner de Lafourche, le dit nègre avait un faux permis et vingt deux piastres et 75/100 lorsqu'il a été arrêté. Le propriétaire voudra bien le réclamer en payant les frais. 23 aout—4 MANUEL J GARCIA, shérif.

Parti marron le nègre AUGUSTIN, âgé de vingt deux ans, créole, taille de cinq pieds huit pouces, il travaillait ordinairement à la presse à coton au faubourg d'en haut; il a aussi mené une charrette pendant long-temps pour la 3me municipalité. Une récompense de vingt piastres sera donnée à celui qui le mènera au propriétaire ou le logera dans une des geoles de cette ville. 18 aout—6 TH. BACHEMIN, Faub. Montreuil.

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE SERONT payées pour l'arrestation de l'esclave EDOUARD, appartenant à M. Alcée Labranche. Ledit esclave est parti du steamer Columbia, à son dernier voyage du Texas, et a été vu dans les environs des marchés. Edouard est un griffe, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, figure ronde, cheveux épais, la bouche plutôt pincée. Cinquante piastres seront payées s'il est arrêté dans l'Etat, ou cent piastres s'il est pris hors de l'Etat. Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas le recevoir, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. S'adresser à F. J. FORSTALL & BROTHERS, 6 juillet No. 3 Front Levee

ANIMAUX EPAVES.

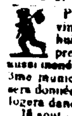

PAUX EPAVES. Il a été conduit aux écuries de Mr Guérin, rue Ste. Anne, No. 214, le 23 du courant, une petite jument baie, trois des pieds blancs, et une petite tache blanche sur le front. Le propriétaire est prié de venir réclamer la dite jument, faute de quoi, elle sera vendue le samedi 8 septembre prochain, par Mr Guillotte encanteur, conformément aux ordonnances de police. 28 aout JH. MAURICE, capitaine.

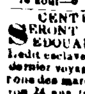

$10 DE RECOMPENSE. Echappés de chez le soussigné, le 15 du courant, deux chevaux, l'un bai et l'autre sorrel, tous deux étampés O. B. La susdite récompense sera donnée à quiconque les ramènera au soussigné, rue Ste. Anne, No. 156. 22 aout BLINEAU.

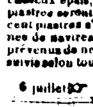

AUX EPAVES. Une petite jument grise, donnant sur le grisâtre, prête à mettre bas, étoile prolongée sur le front, la crinière plus grisâtre que son corps, étampée sur la cuisse gauche d'une lettre qu'on ne peut décrire. La dite jument est à l'écurie chez Mr Guérin, rue St. Anne, No. 214, depuis le 13 aout. Le propriétaire est prié de la réclamer faute de quoi elle sera vendue le Samedi, 1er septembre, par Mr. Guillotte encanteur, conformément aux ordonnances de police. 16 aout JH MAURICE, capitaine.

EAU-DE-VIE—10 demi-pipes vieille eau de vie de Cognac " J J Dupuy " 5 demi pipes eau-de-vie supérieure " A Seignette " à vendre par J. BARTHET, 11 aout 30, rue Toulouse.

SAUMONS DE FER, reçus et à vendre par THOS. BARRETT, 4 juillet 8, rue Carondelet.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Mde. C. Whitney contre Ashbridge. EN vertu d'un ordre d'alias fieri facias, à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 29 d'aout 1838, à 5 heures P. M. sur les lieux chemin du Bayou dans l'ancienne maison de Clark le contenu d'un cabaret saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions comptant. 16 aout B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 30 d'aout 1838, à 5 heures P M, à mon office, No. 33, rue Conti, un assortiment de marchandises sèches, saisis à la poursuite de Wm. Bowman. Conditions comptant. 18 aout B BEAUREGARD, marshal.

F. Lacroix vs J. Pénas & Co. EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 31 d'aout 1838, à 5 heures P. M. sur les lieux, rue de la Levée, entre les rues Champs Elisées et Marigny, deux citernes saisies dans cette affaire. Conditions comptant. 21 aout B. BEAUREGARD, marshal.

Robinson et Meggett contre S. Martin. EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le 29 de septembre 1838, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, deux terrains du faubourg Franklin, désignés, sur un plan dressé par L. Surgi, par les Nos. deux et trois de l'ilet No. 57, lesquels terrains mesurent chacun 35 pieds six pouces face à la rue Mandeville, entre les rues Urquhart et Girod, sur 118 pieds de profondeur entre ligne parallèles, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions comptant. 25 aout B. BEAUREGARD, marshal.

PAR LE SHERIFF.

Alexander, Kirkman & Co. vs. Price & Taylor. COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fi. facias à moi adressé par l'honorable Cour du District du premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu, aux magasins du shérif, rue d'Orléans, vis à vis le Théâtre français, en cette ville, vendredi le trente et un aout courant, à dix heures du matin, un assortiment de charrues, couteaux à paillus, fer &c. &c. saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant. 21 aout FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—John W. Kent contre ses créanciers.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu sur les lieux, rue Conti, entre les rues Chartres et Levée, en cette ville, vendredi le sept septembre prochain, à dix heures du matin. Le contenu du café et de l'hôtel connus sous le nom d'Hôtel de la rue Conti, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant. FRED. BUISSON, 28 aout shérif et syndic.

PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION DE FRANCOISE MARSENAT f. c. l. Vente par le Régistre des Testamens. LE mardi, onze septembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feue Françoise Marsenat, f. c. l. les esclaves ci-après décrits: savoir: PHILLIS négresse âgée d'environ quinze ans, estropiée d'un bras, et adonnée au marronnage. Et JULIENNE, négresse créole, âgée d'environ vingt ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, adonnée au marronnage. Conditions de la vente: comptant. 11 aout W F C DUPLESSIS, Régister des Testamens. N B Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs pardevant Carlisle Pollock not. pub.

LIBRAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

NORMAN, STEEL & Co, LIBRAIRES ET PUBLICISTES, ET IMPORTEURS de librairie anglaise, livres etc., à vendre en gros et en détail. Livres de compte de première qualité, et manufacturés avec les meilleures matériaux.

LIBRAIRIE FINE

A l'usage des gouvernemens, des banques, des bureaux publics, des comptoirs—instrumens pour le dessin et l'architecture—cartes de visite etc. Livres d'église, etc. 18 aout

IMPRIMERIE LITHOGRAPHIQUE.

Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville.

ON y exécute CARTES, PLANS et DESSINS, CIRCULAIRES de MARCHANDS, CARTES D'AFFAIRES et D'ADRESSES, de toutes sortes; BILLETS D'ENTERREMENT, ETIQUETTES D'APOTHICAIRES et de DROGUISTES; CHECKS de banques; Reçus de CHARRETTES, &c. &c. &c. Le tout imprimé et exécuté avec promptitude et à des prix modérés par 24 juil HOUGUENAGUE, Directeur.

CODE DE PROCEDURE DE LA LOUISIANE.

E. JOHNS & Co, ont maintenant sous presse une nouvelle édition du "CODE DE PROCEDURE DE LA LOUISIANE," avec annotations et renvois par MM. Wheelock S. Upton, membre du barreau de la Nouvelle-Orléans.

Les amendemens faits de tems en tems par la Législature de cet Etat, seront publiés en entier au bas de chaque article, ainsi amendé.

Des renvois seront faits au *Code français de procédure* chaque fois qu'il en sera besoin pour éclaircissemens sur le texte de celui de la Louisiane, comme aussi à les articles du Code Civil de cet Etat, invoqués par celui de Procédure, et toutes les fois qu'une interprétation de la Cour Suprême de cet Etat aura été donnée, un renvoi sera fait à icelle au bas de l'article dont il aura été question.

Cet ouvrage sera imprimé sur du papier et avec des caractères semblables à ceux de la nouvelle édition du *Code Civil*, reconnus supérieurs à l'un et l'autre par le spécimen qui est soumis au public; le même zèle, les mêmes soins seront portés sous tous les rapports à celui-ci comme à l'autre ouvrage.

Les éditeurs feront tous leurs efforts pour que cette nouvelle édition corresponde avec l'importance de l'ouvrage et soit digne du *patronage* du barreau de cet Etat.

Il sera prêt à être distribué dans le courant du mois de Janvier prochain; on peut souscrire dès à présent, à raison de dix piastres chaque exemplaire relié, chez les soussignés, E JOHNS & Co., 23 aout Enc. St-Charles et de la Commune.

UNE BELLE CHEVELURE.

EST de tous les ornemens, celui qui pare le mieux la figure humaine. Combien en la perdant, la physionomie change et s'empreint du sceau d'une vieillesse prématurée! On ose à peine se découvrir et un grand nombre évite la société dans la crainte de s'exposer aux rires et aux sarcasmes de leurs connaissances, le reste de la vie de ces personnes s'écoule dans la solitude. Enfin la perte même de la fortune ne remplit pas les cœurs généreux d'une jeunesse pensante que celle des cheveux. Pour parer à ces inconvéniens, le BAUME DE COLUMBIA D'OLDRIGE arrête à la première application la chûte des cheveux et peu de bouteilles les remettent dans leur état primitif. Il fait croître aussi les cils et les favoris; empêche les cheveux de grisonner, et leur rendent leur souplesse, les fait onduler en boucles gracieuses. Un grand nombre de certificats de personnes des plus respectables qui produisent les propriétaires, démontrent l'efficacité du *Baume d'Oldrige*.

Lisez la Liste suivante:

Mr. Robert Walton ex-maire de Philadelphie a certifié de la haute réputation des messieurs dont les noms suivent après.

Les soussignés, par les présentes, certifient que nous avons fait usage du Baume de Columbia, découvert par J. Oldrige, et avons trouvé que non-seulement il empêchait les cheveux de tomber, mais les remettait dans leur état naturel.

W. Thatcher Sr.—Ministre Méthodiste. Section St-George, No. 86, 5e rue Nord.
John P. Inglis.—331 Arch st.
John D Thomas, M D—163 Race st
John S. Furey,—101 Spruce st.
Hugh Macarty,—243 South 7th st.
John Gord Sr.—123 Arch st,

Les hommes âgés et ceux qui persistent à porter perruque pourraient peut-être n'en pas reconnaître toutes les qualités bienfaisantes, mais pourtant, il ne peut que se relever dans l'opinion du public, quand on sait que trois des signataires ont passé la cinquantaine et que les deux autres ont passé la trentaine.

Du Maire de la ville de Philadelphie, Etat de la Pennsylvanie.

Je, Robert Wharton, maire de Philadelphie, certifie par les présentes que je connais très bien Messieurs J P Ingliss, John S. Furey et Hugh Macarty, dont les noms sont apposés au certificat ci-dessus, qu'ils sont des hommes respectables et de bonnes mœurs et que pleine et entière foi peut-être donnée à leur certificat.

En vertu de quoi, j'ai signé la présente et fait apposer le sceau de mon office. ROBERT WHARTON, Maire.

PRECAUTION.—Observer que chaque bouteille du baume véritable a une couverture splendide, sur laquelle sont représentées les chûtes du Niagara, le nom de l'agent, &c.

A vendre en gros et en détail, par Comstock & Co, seuls agents pour l'Amérique et Fletcher Sr, près Maiden Lane une porte au-dessous de Pearl st, New York, et par un ou plusieurs pharmaciens dans presque toutes les villes de l'Union, Aussi par Simmons, Hart & Co, Magasin de Peignes et de Variétés, 70, rue de Chartres. 2 fév—1an

POMPE ROTATOIRE.

A VENDRE cinq de ces pompes, par Long et Gravot, No. 12, rue Poydras. Ces pompes sont faites d'après un nouveau principe, et indépendamment des usages ordinaires d'une pompe, peuvent servir comme pompes à feu, au moyen d'un tuyau qui peut s'y adapter. La force d'un seul homme suffit pour lancer l'eau sur le toit de l'édifice le plus haut, et on peut les disposer de manière à ce qu'elles soient toujours prêtes pour un incendie, dans toute espèce de maison. Le public est prié de vouloir bien examiner cette précieuse machine. 7 juillet

Clay et Clark,

Fabricans de tuyaux de plomb. No. 102, rue Poydras, Nelle. Orléans. Tiennent constamment en magasin un assortiment de Tuyaux de plomb, du diamètre inférieur de 3/4 de pouce à 2 pouces. Aux prix les plus modérés. 9 mars—6m3ps

Clay et Clark,

Plombiers de maison et de navire. No. 102, rue Poydras, Nelle. Orléans, Fabricans de tuyaux en plomb, cabinets privés et pompes de tout genre. Etablissent les bains chauds, froids et douches d'après la meilleure méthode. Plomb roulé au cylindre, tuyaux, &c. Ils exécutent des commandes pour tous les Etats du Sud. 9 mars 6m3ps

ON DEMANDE—Immédiatement pour aller au Texas, une femme de chambre, deux blanchisseuses, et deux garçons de 12 à 15 ans, pour aller à Galveston, Texas, et auxquels on donnerait des salaires libéraux. Il est inutile de se présenter sans être muni de bonnes recommandations. Pour les conditions s'adresser à WALKER, KNIGHT & CO, 14 aout No 26, rue de la Nelle. Levée

Mairie de la Nouvelle Orléans.

LE prix de la farine fraiche est aujourd'hui de $9 par baril, d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir de lundi 27 du courant) 36 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser 35 pour cent en sus, c'est-à-dire 45 onces. Le 25 aout 1838. C. GENOIS, maire.

ART DE GRAVER SUR LA PIERRE, LES soussignés se chargent de faire graver sur pierre, tous les dessins, noms, et mottos. On trouve chez eux, cachets ou sceaux, porte-crayons dernier genre. HYDE & GOODRICH, 15 juin 15, rue de Chartres

ESPECES en demande par A. G BARKER, 14 aout 60 1/2 rue Commune.

VENTES A L'ENCAN.

PAR [illegible] FLOWER. EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, [illegible] il sera vendu le Mercredi [illegible] prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, entre les rues Chartres et [illegible] les esclaves savoir: [illegible] 30 ans, charretier, et JACK âgé d'environ 33 ans, charpentier, appartenant à la succession de feu Thomas Stackhouse. Conditions comptant. 16 aout—6 lps

Klangenburg Bleker & Co. contre leurs créanciers. PAR FERNANDEZ & WHITING. EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 31 juillet 1838 et à la requête du syndic de ladite faillite, il sera vendu le samedi 29 septembre prochain, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, les propriétés suivantes abandonnées par lesdits insolvables à leurs créanciers.

1° Un ilet de terre à Bath. Situé dans la paroisse de Jefferson en cet Etat et désigné par le No 16 et contenant 16 terrains ou lots No 1 à 16 inclusivement, les lots No 1, 2 et 3, mesurent chacun 30 pieds de face à Bath Avenue sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 4 forme l'encoignure de Bath Avenue et rue Second et mesure 30 pieds de face à la première sur 120 pieds de profondeur et face à la dernière. Le lot No. 5 forme l'encoignure des rues Diana et Second et mesure 30 pieds de face à la Première sur 120 pieds de profondeur et face à la dernière. Les lots Nos 6, 7, 8, 9, 10 et 11 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Diana, sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 13 forme l'encoignure de Bath Avenue et la rue Troisième et mesure 30 pieds de face à la première, sur 120 pieds de profondeur et face à la dernière. Les lots Nos 14, 15 et 16, mesurent chacun 30 pieds de face à Bath Avenue, sur une profondeur de 120 pieds, le tout mesure américaine.

2° Sept lots de terre, Situés dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, en cet Etat, dont 3 desdits lots, sont désignés par les lettres K L et M de l'ilet M et les quatre autres lots par les Nos 6, 7, 11 et 12 de l'ilet L le tout d'après un plan dressé par L Bringier, arpenteur général en date du 10 novembre 1835 et déposé en l'étude de G B Marks, notaire. Les lots K L et M de l'ilet M mesurent chacun 65 pieds 9 pouces et 1 ligne de face à l'ancien chemin public par tout la profondeur jusqu'à la rivière Mississipi, le lot M forme l'encoignure de l'ancien chemin public et la rue Washington. Les lots Nos 6, 7, 11 et 12, mesurent comme suit; le lot No 6 mesure 39 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Levée sur une profondeur de 125 pieds, le lot No 7 mesure 37 pieds 10 pouces et 1 ligne de face à la rue Levée sur une profondeur de 125 pieds. Le lot No 11 mesure 37 pieds 10 pouces et 1 ligne de face à l'ancien chemin public sur une profondeur de 125 pieds et le lot No 12 mesure 39 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à l'ancien chemin public, sur une profondeur de 125 pieds, le tout mesure américaine. Lesdits lots de terre seront vendus avec toutes les améliorations, droits, privilèges &c. qu'il y a ou peut y avoir sur lesdits lots.

3° Un ilet de terre, Situé dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, en cet Etat, avec tous les droits, privilèges &c. y appartenant et désigné par le No 10 d'après un plan dressé par L. Bringier, en date du 19 décembre 1834, et annexé à un acte passé par devant T Seghers notaire, le 16 décembre 1834. Ledit ilet est formé par les rues Colapissa, Quatorzième et Hamilton Laurel Grove et mesure 305 pieds sur chacune desdites rues, le tout mesure américaine.

4°. Trois Ilets de Terre, Situés dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, en cet Etat, ensemble avec tous les droits, privilèges, etc., y appartenant et désignés par les numéros 10, 12 et 31, d'après un plan dressé par L. Bringier, en date du 10 décembre 1834 et annexé à un acte passé par devant Theo. Seghers, notaire, le 16 décembre 1834. L'ilet No. 10 est formé par les rues Treizième, Monroe, Colapissa et Louisiana, et mesure 305 pieds sur chacun des dites rues; l'ilet No. 12 est formé par les rues Treizième, Eagle, Colapissa et Monroe, et mesure aussi 305 pieds sur chacune des dites rues, et l'ilet No. 31 est formé par les Treizième, Ney, Highland et Colapissa, et mesure aussi 305 pieds sur chacune desdites rues,—le tout mesure américaine.

5° La moitié indivise De 7 lots de terre, avec toutes les améliorations, droits, privilèges, etc., y appartenant, situés dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, en cet Etat, désignés comme les lots G, H et J de l'ilet M et Nos 4, 5, 13 et 14 de l'ilet L, d'après un plan dressé par L. Bringier, en date du 10 novembre 1835, et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire. Lesdits lots G, H et J de l'ilet M, mesurent chacun 65 pieds 9 pouces 1 ligne de face à l'ancien chemin public, entre les rues Bardett et Washington, par tout la profondeur jusqu'à la rivière Mississipi; ledit lot G formant l'encoignure de ladite rue Bardett et de l'Ancien chemin public. Les lots Nos, 4 et 5 de l'ilet L, mesurent chacun 39 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Levée, entre les rues Bardett et Washington, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, et les lots Nos. 13 et 14 dudit ilet L, mesurent chacun 39 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à l'Ancien chemin public, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles,—le tout mesure américaine.

CONDITIONS DE LA VENTE: COMPTANT. Actes de vente par devant Edw. Barnett, notaire, aux frais des acquéreurs. 21 aout—18t,3ps

BAINS FLOTTANS,

Et école de natation. Situés rue de la Levée, vis-à-vis la rue Mandeville, 3ème municipalité.

PROPRETE, PLAISIR, SANTE.

CET établissement est au complet et ouvert aux baigneurs. Tous les efforts que les propriétaires ont pu faire dans le temps limité qu'ils ont eu à leur disposition ont été mis en usage pour assurer autant que possible l'agrément des baigneurs.

Les chambres à toilette ont maintenant des portes fermant à clé, et des échelles et des cordes préparées pour la sortie du bain; les baigneurs y trouveront toujours bon nombre de serviettes pour se nettoyer. Le tendelet qui jette un ombrage agréable sur le bain durant la chaleur du jour, étant à présent plus élevé, permet une plus libre circulation à l'air.

Les Omnibus qui roulent entre la rue du Canal et la presse à coton d'en bas, passent toutes les demi heures à cinquante pas des bains.

Par abonnement, 25 billets pour $5 00
Prix d'un bain avec une serviette, 25

Les BAINS seront ouverts depuis 4 heures du matin jusqu'à dix heures du soir.

Ces bains offrent une profondeur d'eau graduelle de 3 à 7 pieds, fermée par un bassin entouré de 80 pds. de long sur 30 de large, protégé contre la force du courant du fleuve par une balustrade assez ouverte pour donner un libre cours à l'eau. 4 aout

BAINS A L'HOTEL DE LA MARINE. Sur la Levée, entre les deux marchés. LE soussigné à l'honneur d'informer le public, que ses bains sont maintenant ouverts depuis quatre heures et demie du matin, jusqu'à dix heures du soir. Il peut loger et nourrir deux malades pour lesquels on aurait tous les soins et tous les égards possibles. 7 aout—10 J F. SAVAGE.

POUDRE A TOILETTE &c—Récemment reçu par le navire Arkansas, venant directement des manufacturiers de N. Smith Prentiss, un grand approvisionnement de poudre à toilette à odeur et sans odeur. Aussi, huile d'ours, purifiée, Nos 1, 2 et 3, à vendre en gros et en détail, au magasin de fantaisie, &c. POLLARD & GREEN, 18 aout 39, rue de Chartres

LIVRETS de lettres de change—Récemment reçu et, un envoi de livrets de change sur une nouvelle planche, à vendre à la librairie de la Nouvelle Orléans, de NORMAN, STEEL & Co. 25 aout 12, rue Bienville

FERS de chemin à coulisses—A vendre au dépôt à Charleston—200 tonneaux de fers de chemins à coulisses, d'un demi pouce d'épaisseur sur deux et demi de large. S'ils ne sont pas vendus à l'amiable d'ici au 1er. Octobre prochain, ils seront offerts à l'encan. S'adresser au bureau de la Compagnie des canaux et chemins à coulisses, State street, à Charleston. 11 aout—9,1ps

SANGSUES—4,000 grosses sangsues à vendre à bon marché à la pharmacie de L. GAMOTIS, 144, rue de la Vieille Levée, 5 juin entre Ursuline et Hôpital.

TOILE A DRAPS ET A CHEMISES—120 pièces toile blanche 7/8 à draps, 120 balles de toile brune, 120 balles toile à chemises 3/4, en débarquement du Georgian, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 14 aout 38, rue du Camp.

EAU DE VIE, et genièvre, domestique, à vendre à des prix modérés par J. & L. GIRARD, 5 juillet 13, rue Conti.

TABAC—3 boucauds tabac du Missouri, reçu par steamer George Collier, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 18 aout rue du Camp, No. 38.

SUCRE et Café de la Havane—500 sacs café de la Havane, 273 caisses sucre blanc de la Havane, 420 caisses do brun, en magasin et à vendre par 23 aout R GRONING & Co.

CAFE de Rio—350 sacs café de Rio, à vendre par 23 aout R. GRONING & Co.

PORC clair—60 barils porc clair en magasin et à vendre par 23 aout LAYET & AMELUNG.

PORC—75 barils mess, 70 demi barils do, 50 do épaules, bon article pour l'usage de plantations, à vendre par 23 aout LAYET & AMELUNG

GRAISSE—1000 barillets graisse en feuilles, en magasin et à vendre par 23 aout LAYET & AMELUNG.

JAMBONS couverts—50 boucauts, 20 tierçons et 50 barils jambons couverts, de qualité supérieure en magasin et à vendre par 23 aout LAYET & AMELUNG.

TOILE d'emballage—500 pièc. toile d'emballage forte du Kentucky, de 44 pouces, en magasin et à vendre par 23 aout LAYET & AMELUNG.

CORDE d'emballage—1000 rouleaux corde d'emballage du Kentucky et du Missouri, en magasin et à vendre par 23 aout LAYET & AMELUNG.

BONS de la Banque des Citoyens—Les post notes de cette Banque payables à Londres et à Paris, avec intérêt de 5 1/2 pour cent, à vendre par E BREWSTER & Co. 23 aout 39, rue du Canal

CHANGE sur le Nord—Checks sur New York Philadelphie et Richmond, à vendre par E BREWSTER & Co, 23 aout 39, rue du Canal

TRAITES sur Londres, à vendre par J. M. DE MIRANDA, 23 aout 113 rue Bourbon.

EN magasin et à vendre par le soussigné, 300,000 sigares de la Havane, de diverses marques, 25 barriques vieux vin doux de Malaga, 4 barils sigares en papier. J. M. DE MIRANDA, 23 aout 113, rue Bourbon.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Wood & Simmons, tiennent leur magasin au no. 80, rue des Magasins. 23 aout

RIZ—30 tierçons riz, article supérieur, à vendre par WOOD & SIMMONS, 23 aout 80, rue des Magasins.

TABAC EN FEUILLES—40 balles tabac en feuilles de la Havane, pour enveloppes et cape, en débarquement du Charles-Carroll et à vendre par SCHMIDT & WERNER, 23 aout 80, rue Bienville.

MAIS—750 sacs maïs blanc, en magasin et à vendre par. 23 aout R. GRONING & Co.

VIN—163 quarts de barriques vin de Malaga, doux; 14 barriques vin de St. Lucas; 20 demi pipes vin, [illegible] 15 pipes vin de Sherry, en magasin et à vendre par 23 aout R. GRONING & Co.

28 caisses sardines à l'huile, en boîtes et 1/2 boîtes, en débarquement du navire Jeune Nelly, venant du Havre, à vendre par 23 aout A. St. GEORGES.

VANEILLE en débarquement et à vendre par P. CUBACHS, 23 aout—6 rue St. Pierre, vis à vis [illegible]

WHISKEY—30 boucauts, en magasin et à vendre par [illegible] 21 aout 44, Nouvelle Levée

80 BARILS de Mélasse, en débarquement, à vendre par 23 aout R. BRUGIER.

VENTES A L'ENCAN.

L. C. Pascal h. de c. l. contre ses créanciers. PAR H. J. DOMINGON. EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 31 juillet 1838, et à la requête de S. C. Guinault, syndic de ladite faillite, il sera vendu le samedi, 8 septembre prochain, à midi précis, à la Bourse de la Cité, entre les rues Royale et Chartres, les propriétés suivantes abandonnées à ses créanciers.

UN TERRAIN situé au faubourg Tremé, derrière cette ville, rue des Marais, dans l'ilet renfermé par les rues des Marais, Tremé, Dumaine et St. Philippe, lequel lot de terre est désigné par le No. 6 de l'ilet No. 50, sur un plan de 10 lots de terre dressé par Journot, architecte, le 26 du mois d'aout 1836 et annexé à un acte au rapport de D. L. McCay, notaire public. Ce lot de terre mesure au pied anglais 24 pieds 10 pouces de face à la rue des Marais, 24 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, et 127 pieds 10 pouces 8 lignes de profondeur sur deux lignes parallèles.

DEUX TERRAINS situés dans le faubourg Tremé, désignés par les Nos. 8 et 9, sur un plan de 10 lots de terre dressé par Journot, architecte, le 26 aout 1836 et annexé à un acte au rapport de D. L. McCay, notaire public. Chacun de ces deux lots de terre mesure, au pied anglais, 24 pieds de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

24 LOTS DE TERRE situés dans les limites de la première municipalité, dépendant de la ci devant habitation Blanc et désignés par les Nos. 1 à 24 inclusivement de l'ilet No. 53, sur un plan de ladite habitation divisée en terrains, et divisé par Bourgerol, voyer de la première municipalité, sous la date de 24 décembre 1836, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire. Lesdits lots de terre formant ensemble toute la contenance dudit ilet No. 53, lequel se trouve situé entre les rues St. Pierre, Toulouse, Cinquième et Sixième. Les 24 lots mesurent, au pied américain, savoir: les Nos. 1, 2 et 3 chacun 35 pieds 5 pouces 1 ligne ou environ de face à la rue Cinquième, sur 140 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles; les Nos. 4, 5 et 7 chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue St. Pierre, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les Nos. 8, 8, 9, 10, 11 et 12 chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue St. Pierre sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les Nos. 13, 14 et 15 chacun 35 pieds 5 pouces et 1 ligne ou environ de face à la rue Sixième, sur 141 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles; les Nos. 16 à 21 inclusivement chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Toulouse, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et enfin les Nos 22 à 24 chacun 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Toulouse, sur 100 pieds de profondeur.

SEPT ILETS DE TERRE situés au faubourg Washington, près de cette ville, désignés par les Nos. 79, 80, 81, 83, 85, 92 et 93, suivant un plan de 1381 lots de terre, dressé par les N. Rillieux et Co, ingénieurs civils, sous la date du 6 novembre 1836, et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public. L'ilet No. 79 est formé par les rues Manuel, des Patriotes et Emilie, et la propriété des dames religieuses Ursulines; le No. 80 est renfermé par les rues Bolivar, Manuel et Emilie et la propriété desdites religieuses; le No. 85 est renfermé par les rues Foy, Bolivar et Emilie et la propriété desdites religieuses; le No 92 est renfermé par les rues Pélopidas, Solon, Emilie et la propriété desdites dames religieuses; le No 83 est renfermé par les rues Mathilda, Bolivar et Foy et la propriété de M. L. B. Macarty, et les ilets Nos 81 et 93 compris, le premier, entre les rues Emilie, Mathilda, Manuel et Bolivar, et le dernier, entre les rues Emilie, Mathilda, Solon et Pélopidas; le tout conformément au plan de ces sept ilets, qui sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

24 LOTS DE TERRE situés dans le faubourg Washington, dans la double concession des habitations ci devant appartenant à MM. D. Olivier et Lombard fils, et désignés par les Nos. 5 à 28 de l'ilet No. 83, renfermé par les rues Barthélemy, Mazan, Humanité et Bienfaits. Les lots Nos 5 à 11 ont face à la rue Mazan et mesurent chacun 31 pieds de face sur 90 de profondeur, le No 11 forme l'encoignure des rues Mazan et Humanité; les Nos. 12, 13 et 14 mesurent chacun 29 pieds de face à la rue de l'Humanité, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur entre Mazan et Barthélemy, les Nos. 15 à 25 mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Barthélemy, sur 90 pieds de profondeur entre les rues Bienfaits et Humanité; le lot No. 15 forme encoignure des rues de l'Humanité et Barthélemy; le lot No. 25 forme encoignure des rues Barthélemy et Bienfaits; les Nos. 26, 27 et 28 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue des Bienfaits, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur entre les rues Mazan et Barthélemy, les 24 lots ci-dessus décrits seront vendus conformément à un plan qui sera exposé à la Bourse de la Cité, quelques jours avant la vente.

15 TERRAINS, au faubourg Washington, dans la double concession des habitations ci devant appartenant à David Olivier et Lombard fils, désignés par les Nos. 12 à 26 inclusivement de l'ilet No. 74, dont deux, Nos 12 et 13, ont chacun 30 pieds de face à la rue de l'Abondance, sur 124 pieds de profondeur; deux autres, Nos 25 et 26, ont également chacun 30 pieds de face à la rue de l'Agriculture, sur 124 pieds de profondeur; 8 autres Nos. 14, 15, 16, 17, 21, 22, 23 et 24, ont chacun 31 pieds de face à la rue Mazan, sur 105 pieds de profondeur, et les terrains Nos. 18, 19 et 20, ont chacun 31 pieds de face à la rue Mazan, sur 136 de profondeur le tout mesure américaine.

DEUX LOTS DE TERRE, situés dans la paroisse de St. Tammany, en cet Etat, à un mille du lac Pontchartrain, désignés par les Nos 2 et 24, sur un plan dressé par J. A. Guerard, le 12 aout 1836, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire, mesurant, savoir le No. 2, un arpent de face à la rue Liberté, sur la profondeur d'environ neuf arpens et demi sur la ligne qui le sépare du No. 4, et de neuf arpens sur la ligne qui le sépare du No. 2, et ayant un arpent sur la ligne du fond faisant face à l'avenue Laurent, le No 24, environ un arpent de face audit bayou Liberté, sur la profondeur de dix arpens plus ou moins sur la ligne qui le sépare du No. 23, et de 11 arpens plus ou moins sur la ligne qui le sépare du No. 25 ou de M. E. Blanc, et ayant un arpent sur la ligne du fond lequel fait face à l'avenue Laurent, le tout conformément au susdit plan.

LA MOITIE indivise DE 4 LOTS DE TERRE, situés à Ouest Biloxi, dans le comté de Hancock, désignés par les Nos. 42, 43, 44 et 45, sur un plan dressé par R Buisson, arpenteur et ingénieur, et déposé pour records en l'étude de Félix Grima, notaire public, mesurant chacun un arpent de face à la mer, sur les profondeurs suivantes, savoir: le No. 42, cinq arpens un quart, le lot No. 43, cinq arpens un tiers, le lot No. 44, cinq arpens et demi, et le lot 45, six arpens. Ces lots de terre sont bornés: du côté de l'est, par le lot No. 41; du côté du sud, par la mer; du côté de l'ouest, par le lot No. 46; et du côté du nord ou dans la profondeur, par les terres du gouvernement général, d'après le susdit plan.

TROIS LOTS ou morceaux de Terre, situés à Jeffersonville, paroisse St. Tammany, désignés sur un plan dressé par J. A. Guerard, dép. arp. gén. en date du 7 novembre 1836, et déposé en l'étude de Wm. Boswell, notaire public, par les Nos. 211 A de forme triangulaire, 304 et 305 A de formes triangulaires, ayant les dimensions suivantes, savoir: le lot No. 211 A, 300 pieds de face à la rue St. John, 112 pieds à l'avenue Washington, borné par la rue Deuxième et la propriété de M. William McQueen; le lot No. 304 mesure 300 pieds de face à la rue Quatorzième, et formé par l'avenue Lafayette, la rue Rillieux et la propriété du juge Waggaman, le lot No. 305 A mesure 200 pieds sur la rue Quatorzième, et borné par la r. Rillieux et la propriété de M. Wm. McQueen et du juge Waggaman, le tout mesure américaine, conformément audit plan.

LA MOITIE INDIVISE DE 35 ILETS à Hancockville, ci devant habitation Ste. Sophie, situés dans la paroisse de Plaquemines, à environ 33 milles au-dessous de la Nouvelle Orléans et sur la même rive du Mississipi. Ces ilets sont désignés par les Nos 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241 et 242, tels qu'ils sont figurés avec leurs dimensions et leur situation respective, sur le plan dressé par L. J. Pilié, député arpenteur général de l'Etat, en date du 21 octobre 1836, déposé le 28 de même mois et l'an dans l'étude de William Boswell, lors notaire, duquel plan il sera fait un extrait qui sera déposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

LA MOITIE INDIVISE DE 8 AUTRES ILETS également situés à Hancockville, désignés par les Nos. 58, 59, 60, 61, 80, 81, 82 et 83, tels qu'ils sont figurés avec leurs dimensions et leur situation respective, sur un extrait du plan original d'Hancockville, dressé le 21 octobre 1836, par L. J. Pilié, député arpenteur général, déposé en l'étude de Gustave Lelardeur, lors notaire.

SIX LOTS DE TERRE, situés au faubourg Washington de cette ville, désignés par les Nos. 8, 9, 10, 11, 12, 13, dans l'ilet No. 54, compris entre les rues Laforce, Libéreaux, Clouet et Louisa, lesquels lots de terre ont les dimensions suivantes, savoir: Le No. 8—30 pieds de face à la rue Louisa, entre les rues de Laforce et des Libéreaux, sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les No. 9, 10, 11 contigus les uns aux autres, ayant chacun 30 pieds de face à la rue Clouet sur 115 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le No 11, forme encoignure de la rue de la Force, et les Nos. 12 et 13 ayant chacun 30 pieds de face à la rue de la Force, entre Clouet et Louisa, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure américaine.

SEPT LOTS DE TERRE situés en cette paroisse à Gentilly, à environ 2 lieues et quart de cette ville, désignés par les Nos. 13, 14, 15, 21, 22, 23 et 28, suivant un plan dressé par Allou d'Hémécourt, sous la date du 21 janvier 1837, et déposé en l'étude de C. Jules Mossy, notaire public. Les lots Nos. 13, 14, 15 contigus les uns aux autres et mesurent chacun un arpent ou 180 pieds français, de face au chemin Gentilly, sur deux lignes parallèles de profondeur, ayant chacun 20 arpens et deux tiers ou 3720 pieds ou moins, s'il y a depuis le milieu du dit chemin, ces trois lots sont bornés du côté de la ville par le No. 12, et de l'autre côté par l'habitation de Mr. Sr. Jame, les lots Nos. 21, 22, 23 aussi contigus les uns aux autres, mesurent chacun un arpent de face ou 180 pieds français au chemin de Gentilly, sur deux lignes parallèles de profondeur, ayant chacun 19 arpens un tiers ou 3480 pieds et plus, s'il y a depuis le milieu du dit chemin. Ces lots sont bornés du côté de la ville par le No. 24, et de l'autre par le No. 20 du susdit plan, et le lot No. 28 a exactement les mêmes dimensions que les derniers sus-décrits, et borné d'un côté par le No. 29, et de l'autre par le No. 27.

TRENTE-TROIS ILETS situés au faubourg Washington, dans le voisinage de la terre de la Course, désignés par les Nos. 50, 51, 68, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121 et 122, tels que ces ilets seront figurés avec leurs dimensions et leur situation respective, sur un extrait du plan originaire dressé le 11 février 1837, par Journot, député voyer; lequel extrait sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

UN LOT DE TERRE situé dans les terres hautes de Manchac, dans la paroisse Est-Baton Rouge, environ huit milles est-sud-est du fort de Baton-Rouge, désigné par le No. 6, sur un plan portant le No. 1066, fait par H. Cobbs, arpenteur, le 15 septembre 1836, et déposé pour records en l'étude de Louis T. Caire notaire, le dit lot de terre mesurant un arpent de face, sur 26 arpens 15 toises de profondeur, formant 26 arpens et demi de superficie.

LA MOITIE INDIVISE DE CINQ LOTS DE TERRE situés dans le faubourg Washington conformément à un plan, désignés par les nos. 7, 8, 9, 10 et 11, de l'ilet no 27 compris entre les rues Joséphine, Célestine et Emilie et la propriété des dames Religieuses Ursulines. Les lots nos. 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 31 pieds de face à la dite rue Emilie, sur 126 pieds de profondeur, et le no. 11 forme encoignure des rues Célestine et Emilie et mesure 31 pieds 1 pouce de face à la dite rue Emilie sur 120 de profondeur et face à la dite rue Célestine.

VINGT QUATRE TERRAINS situés dans le faubourg Washington, district Lacoste [illegible], désignés par les nos. de 3 à 26 dans l'ilet 36 compris entre les rues Tricou, Libéreaux, Laforce et Délery, les terrains nos. 3, 4, 9, 10, 11 et 12, ayant chacun 21 pieds de face à la rue Délery sur 104 pieds 4 pouces de profondeur; les terrains nos. 6, 7, 8 ayant chacun 30 pieds de face à la rue Délery, excepté le terrain no. 7 qui a 4 pouces 3 lignes de plus, sur 134 pieds 4 pouces de profondeur, les terrains nos. 13, 15, 16, 17, 22, 23, 24 et 25, ayant chacun, 31 pieds de face à la rue Tricou sur 104 pieds 4 pouces de profondeur, les terrains nos. 19, 20, 21, ayant chacun 30 pieds de face à la même rue excepté le terrain no. 20 qui a 4 pouces 3 lignes de plus, sur 134 pieds 4 pouces de profondeur; les terrains nos. 5, 18, 26, ayant chacun 30 pieds de face à la rue des Libéreaux sur 134 pieds de profondeur; les terrains nos. 14, 26, ayant chacun, 30 pieds de face à la rue de Laforce sur 134 pieds de profondeur.

DEUX TERRAINS situés au faubourg Washington, dans le même district désignés par les nos. 20 et 21 dans l'ilet no. 69, le terrain no. 20 a 31 pieds face à la rue Tricou sur 104 pieds 4 pouces de profondeur et le terrain no. 21, 30 pieds face à la rue Tricou sur 134 pieds 4 pouces de profondeur.

DEUX AUTRES TERRAINS situés au même faubourg et dans le même district, désignés par les nos. 3 et 20, de l'ilet no. 13, le terrain no. 3 ayant 25 pieds [illegible] de face à la rue [illegible] entre les rues [illegible] et le terrain no. 20 [illegible] pouces de face à la rue [illegible]

LA MOITIE INDIVISE DE TROIS ILETS DE TERRE, situés au faubourg Washington, près de cette ville désignés par les nos. 66, 67 et 68 suivant un plan [illegible] dressé par [illegible] Rillieux, & Co. ingénieurs civils, sous la date du 6 novembre 1836, et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire. L'ilet no. 66 est compris entre les rues Emilie, Mathilde, Humanité et des Bienfaits, l'ilet no. 67 compris entre les rues Emilie, Humanité et des Bienfaits et la propriété des dames Religieuses Ursulines et l'ilet no. 68 entre les rues Emilie Humanité et Plaisirs et la propriété des dames Religieuses Ursulines. L'ilet no. 66 se compose de 28 lots de terre et les ilets nos. 67 et 68 se composent chacun de 11 lots de terre, le tout sera vendu conformément au plan qui sera fait et exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

LA MOITIE INDIVISE DE VINGT DEUX LOTS DE TERRE situés au faubourg Washington désignés par les nos. de 5 à 26 de l'ilet no. 69 conformément à un plan dressé par Voiquain architecte sous la date du 13 mars 1837, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, lesquels lots de terre sont compris entre les rues Emilie, Mathilde, Humanité, et Plaisirs et ont les dimensions qui suivent: les nos. 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun 29 pieds 6 pouces de face à la rue de l'Humanité sur 90 pieds de profondeur, le no. 8 forme encoignure des rues Emilie et Humanité, les nos. 9, 10, 11, 12 et 13, mesurent chacun 36 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Emilie sur 110 pieds de profondeur entre les rues Plaisirs et Humanité et les nos. 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 mesurant chacun 29 pieds 6 pouces de face à la rue Plaisirs sur 90 pieds de profondeur le no. 14 forme encoignure des rues Emilie et Plaisirs et le no. 21 forme encoignure des rues Mathilde et Plaisirs, et les nos. 22, 23, 24, 25 et 26 mesurent chacun 32 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Mathilde sur 110 pieds de profondeur entre les rues Humanité et Plaisirs.

LA MOITIE INDIVISE DE DEUX PORTIONS DE TERRE OU ILETS, situés à Hurtsville, paroisse Jefferson, dans cet Etat, lesquels sont désignés d'après un plan dressé par B. Buisson arpenteur de la susdite paroisse de Jefferson en date du 17 mars 1837, et déposé en l'étude de Wm. Boswell, notaire, lesquels lots sont désignés par les nos. 110 et 111, et ont les dimensions suivantes, le no. 110, contenant 20 lots de terre et mesurant 280 pieds de face à la rue Nashville, 203 pieds 10 pouces de face à la rue Howard la même dimension à la rue McKeane et borné de l'autre côté par Bloomingdale, le no. 111, contenant 20 lots de terre et mesurant 300 pieds de face à la rue Nashville sur 282 pieds 10 pouces de face à la rue Howard, la même façade à la rue Baldwin et borné de l'autre côté par Bloomingdale, le tout mesure américaine.

Conditions de la vente:—Les 4 lots de terre situés ouest Biloxi, dans le comté de Hancock, comptant.

Le terrain situé rue des Marais au faubourg Tremé comptant.

Les 2 terrains situés rue Dumaine, au faubourg Tremé, 1/3 comptant, 1/3 au 4 octobre 1838, et 1/3 au 4 octobre 1839.

Les 7 lots de terre situés à Gentilly, 3/4 comptant et la balance le 24 janvier prochain.

Et toutes les autres propriétés 1/4 comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans.

Pour tous les termes, les acquéreurs donneront des billets endossés par des personnes demeurant à la Nouvelle Orléans, à la satisfaction du syndic, et si ces billets ne sont pas payés ils porteront dix pour cent d'intérêt, depuis leurs échéances respectives jusqu'à parfait paiement sans que les acquéreurs puissent prétendre à une prolongation de terme, et il sera réservé hypothèque sur les propriétés vendues pour assurer le paiement de ces billets, ainsi que des dits intérêts éventuels.

Les actes de ventes seront passés chez M. J. Cuvillier notaire. 2 aout—6,1ps.

PAR P. E. TRICOU.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de paroisse, et à la requête du syndic des créanciers de Joseph Firmin Perrault h. c. l., il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, lundi le 17 septembre 1838, à midi précis, les propriétés suivantes abandonnées par le dit failli à ses créanciers.

1o. Une négresse créole nommée Esther, âgée d'environ 25 à 26 ans, bonne domestique, blanchisseuse, cuisinière et garde d'enfans, avec ses deux enfans, Célestine d'environ 3 ans, et Phanor d'environ 2 ans.

2o. Un terrain situé au faubourg Washington, Quartier Daunoy, désigné par le no. 7 de l'ilet no. 17, sur un plan particulier dressé par Depouilly architecte, en date du 30 aout 1836, déposé en l'étude de Théodore Seghers notaire. Ce terrain mesure 29 pieds de face à la rue Urquhart entre la rue du Port et la promenade Lafayette sur 100 pieds de profondeur.

3o. Un terrain au faubourg Tremé ayant, mesure française, 34 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Robertson entre les rues des Ursulines et St. Philippe, sur 76 pieds 9 pouces 1 ligne de profondeur, conformément à un plan dressé le 4 avril 1836, par L. Bringier, et déposé en l'étude de Théodore Seghers not., ensemble la maison et dépendances établies sur le dit terrain.

4o. 9 terrains au faubourg Washington, désignés par les nos. 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15 et 16 de l'ilet no. 9, sur un plan dressé le 9 février 1835, par Joseph Pilié et déposé en l'étude de Félix De Armas notaire.

Cet ilet est compris entre les rues d'Enghien, Duport, de Craps et d'Amour, et les 9 terrains sont comme suit:

Les nos 7 et 8 ont chacun 29 pieds de face à la rue de Craps sur 100 pieds de profondeur.

Le no. 9 forme encoignure et a 22 pieds de face à la rue de Craps sur 100 pieds de profondeur, faisant face à la rue du Port.

Les nos. 10 et 13 ont chacun 29 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue du Port sur 130 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur.

Les nos. 11 et 12 ont chacun 29 pieds 11 pouces de face à la rue du Port sur 130 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur.

Les nos. 15 et 16 ont chacun 29 pieds de face à la rue d'Amour sur 100 pieds de profondeur.

5o. 49 lots de terre situés dans la paroisse Livingston en cet Etat, près de la ville d'Uncle Sam, conformément à un plan dressé par Louis Joseph Pilié le 10 mars 1837, et déposé chez Joseph Cuvillier notaire, savoir

1o. Un lot de terre désigné par le no. 22 de l'ilet no. 1 et mesurant 60 pieds 3 pouces de face aux avenues du Rail Rond et Derbigny sur une profondeur de 1367 pieds 5 pouces d'un côté, et 1381 pieds 10 pouces de l'autre côté.

2o. 25 lots de terre désignés par les nos. 4 à 28 de l'ilet no. 6, mesurant chacun 60 pieds de face aux avenues Duplessis et Kennedy sur mille pieds de profondeur.

3o. Sept lots de terre désignés par les nos. 10, 11, 12, 25, 26, 27 et 28 de l'ilet no. 7, mesurant chacun 60 pieds de face aux avenues Roman et Derbigny sur mille pieds de profondeur.

Et 4o. 16 lots de terre désignés par les nos. 7 à 12 et 19 à 28 de l'ilet no. 9, mesurant chacun 60 pieds de face aux avenues Derbigny et Prieur sur mille pieds de profondeur.

Conditions:—Les esclaves $750 comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois, et les propriétés foncières aussi à 6, 12 et 18 mois, respectivement en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque sur les objets vendus.

Les actes de vente seront passés devant M. Jules Mossy not. pub.

P. S. Partout où il n'y a point de mesure spécifiquement indiquée, c'est mesure anglaise. 16 aout—5,1ps

PAR P. E. TRICOU.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de district et à la requête du syndic des créanciers d'Adolphe Dubart h. c. l., il sera vendu à la Bourse de la Cité rue St Louis, lundi 17 septembre 1838, à midi précis, les propriétés suivantes abandonnées par le dit failli à ses créanciers.

1o. Robert nègre âgé d'environ 30 ans, poli, pioche, charretier, cocher et un peu jardinier.

2o. Nancy, négresse de champ, âgée d'environ 26 ans.

3o. Un terrain ayant 28 pieds de face à la rue des Champs Elysées, entre les rues des Français et d'Amour, sur 112 pieds de profondeur, désigné par le no. 18 sur un plan dressé par Joseph Pilié le 12 décembre 1834, et déposé en l'étude de Félix De Armas notaire.

4o. Un terrain ayant 18 pieds 3 pouces de face à la rue des Bons Enfans entre les rues Marigny et Mandeville, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

5o. Un terrain ayant 29 pieds de face à la rue de Craps, entre les rues d'Enghein et du Port sur 100 pieds de profondeur, désigné par le no. 5 de l'ilet no. 9 sur un plan dressé par Joseph Pilié le 9 février 1835, et déposé en l'étude de Félix De Armas notaire.

Conditions:—6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic avec hypothèque sur les objets vendus.

Les actes de vente seront passés devant M. Philippe Lacoste not. pub.

P. S. Partout où il n'y a point de mesure spécifiquement indiquée, c'est mesure anglaise. 16 aout—5,1ps

EN magasin et à vendre à des conditions avantageuses par WOOD & SIMMONS, No. 22, rue Poydras—250 caisses de vin, 150 paniers Champagne, 60 demi-pipes Madère de Berle, 135 quarts pipes do, 45 quarts pipes vin de Porto à bas prix, 4 pipes vieux vin de Sherry, 50 barils eau-de-vie de pêche, 30 barils whiskey de Monongahela, 30 barils eau de vie du pays, 40 barils merise, 30 barils genièvre, 45 barils liqueurs assorties, 10 barils whiskey imitation irlandaise, 10 barils whiskey ordinaire, un assortiment de quincaillerie, 200,000 cigares américains, 300,000 do espagnols, 50 barils huile d'été, 50 barils esprits de térébenthine, 100 pièces toile d'emballage, 55 barils ciment, 50 caisses sauce poivrée; de plus un assortiment de roues de charrettes et drays, brouettes, etc. 14 aout

FOIN—300 balles foin, en débarquement du navire Wm. Badger, et à vendre par LEVI H. GALE, 21 aout rue de la Commune, No. 93.

LES soussignés contracteront pour la livraison de toute quantité de sable ou de coquilles, 10,000 barils s'il en était besoin pourraient être livrés dans 1 mois au vieux ou au Nouveau Bassin. W & R MURPHY, 9 aout 123, vieux Bassin

RIZ—50 boucauts de riz de la Caroline, en débarquement du brick Charleston et à vendre par J A BARELLI & Co, 14 aout 61, rue de la Commune.

AVIS.—On demande à acheter une belle voiture bourgeoise avec ou sans cheval. S'adresser au bureau de cette feuille. 14 aout—3

CLOUX—300 barils cloux, à vendre par ROBERT H WHITE, 14 aout 24, rue Gravier.

TOILE écossaise et cordes du Kentucky, 382 pièces toile d'emballage écossaise, 300 rouleaux cordes du Kentucky, à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co. 14 aout rue du Natchez

CAFE VERT de Rio—250 caisses café vert de Rio, de qualité supérieure, à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co. 14 aout rue du Natchez.

SUCRE BLANC de la Havane—100 caisses de qualité supérieure, à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co. 14 aout rue du Natchez.

CORDES DE MANILLE—60 rouleaux cordes de Manille, à vendre par WILLIAM G. HEVES & Co. 14 aout rue du Natchez.

A VENDRE—Une petite machine à [illegible] maïs, avec tous ses appareils [illegible] à vendre à bon marché, si l'on s'adresse de suite à JOSEPH LANDIS & Co, 14, rue Poydras.

PEINTURES—30 barils [illegible] 200 boîtes crome vert, à vendre par COOLIDGE & PLIMPTON, 14 aout 38, rue Gravier.

MALAGA DOUX—50 barils en magasin et à vendre par QUARLES & Co, 7 aout 34, Nouvelle Levée.

PLOMB—335 saumons de plomb, en débarquement du steamer Dodge, à vendre par E. G. MORRIS, [illegible] No. 16, rue de la [illegible]

VINS.—50 barriques vin [illegible] doux de Malaga, 60 chapeaux de soie; 4 balles sigares de papier en magasin et à vendre par A. M. DE MIRANDA, 7 aout No. 113, rue Bourbon.

PORC, mess, clear, [illegible] à vendre par LAYET & AMELUNG, [illegible]

BEURRE—75 fréquins beurre jaune, de l'ouest, en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG, 14 aout 17, rue de la Commune.

TRAITES sur Paris, à vendre par A. ST. GEORGES, 14 aout

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 11095—Pierre Fairtant contre ses créanciers—La cession de biens dans cette affaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice des créanciers de l'insolvable; il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de Félix Grima, notaire public, le 3 septembre prochain, à 10 heures du matin, afin de prendre en considération les affaires dudit insolvable, et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier, Nlle. Orléans, 20 aout 1838. 23 aout—3 ARM. GUYOL—Dep. greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable C. Maurian juge—No. 11095—Pierre Gentis contre ses créanciers—La cession des propriétés du pétitionnaire, étant acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée desdits créanciers aura lieu en l'étude d'Edward Barnett, notaire public, mardi 28me jour du mois de septembre prochain, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Par ordre de la Cour Bureau du greffier, Nouvelle Orléans le 21 aout 1838. 23 aout—3 J OLLIE—dep. greff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge—No. 11,053. Nelson Fouché h. c. l. contre ses créanciers pour un atermoiement. Que l'ordre lancé le 16 de juillet dernier soit amendé de manière à ce que l'assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu le 3 de septembre prochain. Par ordre de la Cour. ARMAND GUYOL, 4 aout—6,3ps Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Lundi le 3 septembre prochain, à midi, en vertu d'une résolution adoptée par le jury de police de la paroisse de Jefferson, à sa séance du 6 aout courant, il sera adjugé au rabais en la maison de cour de la dite paroisse, le privilège exclusif de tenir un ferry en face de la ville de Carrollton pour l'espace d'une année du jour de l'adjudication. Ce ferry devra être tenu de la manière et aux conditions prescrites par les résolutions dudit jury, adoptées le 9 février 1837. 21 aout—3 ps F. DUGUE—Juge

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Wolf Hyman—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le régister des testamens, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour. AND. D. DORIOCOURT, 25 aout dép. régister des testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Succession de feu Conrad [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le régister des testamens, administrateur, de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. AND. D. DORIOCOURT, 25 aout Député Régister des Testamens.

PAROISSE JEFFERSON—Cour des Preuves—Succession de Louis A. Herang—François Fazende, administrateur de la succession de Louis Alexandre Harang, ayant présenté son compte de liquidation, avis est donné à tous ceux que cela peut concerner de donner dans dix jours, les raisons pour quoi ce compte ne serait pas approuvé et homologué. 21 aout—3, ex 10j F. DUGUE—Juge

COUR DE CITE DE LA NOUVELLE ORLEANS—Joseph Williams contre la goëlette Rolla, dont les propriétaires lui sont inconnus—En vertu d'un ordre de saisie provisoire à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'ai saisi provisoirement la goëlette Rolla, ses agrès etc., et toute personne y intéressée sont citée d'avoir à comparaître pardevant la dite honorable Cour dans les quinze jours de la publication de cet avis pour répondre à la demande du plaintif. 18 aout—3 B. BEAUREGARD, marshal.

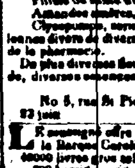

DROGUERIE. En débarquement du Caroline Augusta du Havre et à vendre par le soussigné,
Sirop anti Syphilitique de C. Briant,
do pectorale de Lamouroux,
do de pointes d'asperges de Dee. Johnson,
do de do de Pelletier,
Elixir antiglaireux de Guillié,
Régénérateur universel de Franche Lebanne,
Pâte pectorale de Régnauld,
Pilules de [illegible] du docteur Frank,
Amandes amères,
Chapeaux, seringues, bandages, balances et colonnes [illegible] de diverses grandeurs, verrerie à l'usage de la pharmacie.
De plus diverses fleurs, herbes, racines, extraits, sels, de diverses essences. &c. &c. &c. P. CUBACHS, No 5, rue St Pierre, face la Place d'Armes. 23 juin

LE soussigné offre à vendre en débarquement de la Barque Carolinian, venant de Marseille,
40000 livres gros sel,
300 barriques vin de Marseille, 9 do. vin blanc,
21 demi barriques vin de Marseille,
125 caisses vin rouge de Médoc,
150 do. de Muscat,
3 do. do Madère fin,
15 do. d'Absinthe,
20 do. liqueurs assorties en bouteilles et en cruchons en porcelaine.
100 paniers huile d'olive,
260 caisses vermicelle, macaroni et lasagne,
6 barils huile d'olive, de 30 galons,
211 carreaux de marbre brut, de 15 pouces carrés.
[illegible] estagnons eau de fleurs d'oranger,
30 barils crème de Tartre,
100 caisses raisins,
6 balles amandes cassées.
12 barils pistaches vertes.
20 balles de bouchons, 3 do. pour tanqettes,
100 caisses savon bleu vif de Marseille,
346 livres safran,
19 sacs de diverses graines,
40 douzaines bas de soie,
1 caisse contenant 15 douzaines serrures,
20 balles [illegible] en sorte, coriandre, réglisse, gentiane, [illegible] de Malthe, [illegible]
S'adresser sur la Levée, en face de la halle aux légumes, ou rue vieille Levée, No. 168, entre Quartier et Hôpital. PLAISENT JEUNE, 21 aout—4 168, Vieille Levée

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement du navire Elizabeth, venant de Bordeaux et d'importations récentes:
150 barriques de vin rouge de diverses qualités,
150 barils de vin blanc, Barsac et Sauternes,
150 sacs de sel,
50 barriques Madère de Marseille,
10 barriques vieille eau-de-vie,
1000 caisses de vin rouge de diverses qualités,
200 do vin de Sauterne et de Barsac,
50 do d'Hermitage blanc, premier cru,
150 do vin de Bourgogne Chambertin,
150 do fruits à l'eau de vie,
50 do absynthe suisse, 20 do kirsch de la Forêt Noire,
150 do liqueurs assorties, 40 do cerises à l'eau de vie,
300 paniers anisette fine et surfine,
40 caisses Muscat Frontignan,
200 paniers huile d'olive,
12 caisses fruits confits,
100 paniers de Champagne,
100 caisses huile de Nice,
100,000 bouchons,
30,000 do à damejeannes, fins,
30 caisses eau de fleur d'oranger,
50 paniers gaignolles,
30 caisses château Margaux, en 1/2 bouteilles,
50 do château Ségur, en 1/2 bouteilles,
50 sacs de café,
30 barils [illegible]
100 damejeannes de 5 à 5 1/2 gallons,
24 juillet H. PALOC & DUFOUR.

EN débarquement de la barque Joséphine, venant de Philadelphie, un très grand assortiment de drogues &c. à vendre à la pharmacie du soussigné dans lesquelles se trouvent les articles suivans:
Panacée de Swaim,
Vermifuge du même,
Calomel anglais,
Poudre de cubèbe,
Encre à marquer le linge sans le secours de la préparation [illegible] de fer chaud,
Huiles essentielles assorties,
Plantes médicinales do,
Huile de Macassar pour les cheveux,
Charpie anglaise patentée,
Colle de poisson de Russie,
Semences de colchique,
Bulbes ditto,
Acide sulfurique,
Noir animal,
ditto de fumée,
Couperose,
Potasse,
Rouge de Venise,
Ocre jaune,
Noix de Galle,
Mortiers de composition assortis,
Ciseaux électriques ditto,
Seringues à injections patentées &c.
A. A. PEYCHAUD, 2 aout 123, rue Royale.

Samuel Slater Abram Trice
SLATER & TRICE
Expéditeurs et négocians commissionnaires.
No 60, rue Poydras.
NOUVELLE ORLEANS.
REFERENCES.
Abijah Fisk, S. G. Blanchard, Hart M Shiff, A. M. Mulkey, Kohn, Daron & Co, J. D. & M. Williams — Nouvelle-Orléans.
Criggs, Weld & Co, Thomas Vose — Boston.
Roberts Brothers & Co, Lovett & Thomas — New-York.
Von Puhl & M. Gill, Stanford & Davis, Glasgow, Shaw & Tatum — St. Louis.
S. Rider & Co. Hawley, Page & Dunlap, A. R. [illegible] — Alton.
J. B. Marshall et Co, Pope, Davis et Co — Louisville.
[illegible] — Mobile.

LES SOUSSIGNES ont en main les articles suivans, qu'ils offrent à vendre à bon marché et à des conditions avantageuses:
150 barriques vin doux de Malaga,
43 do do do [illegible],
160 do vin de Madère première qualité,
5 pipes genièvre de Hollande,
[illegible]

[illegible] NORMAN, STEEL & Co.

LE bateau à vapeur [illegible] Mary, capitaine Thompson, [illegible] à vapeur Isabella [illegible] en réparation, [illegible] chaque semaine, entre cette ville et la Mobile, en touchant à tous les lieux de débarquement intermédiaires partant du bout du chemin à coulisses tous les samedis matins, après l'arrivée des chars de 7 heures, et de la Mobile tous les mercredis matins à 8 heures. Ce bateau, sous le rapport de sa construction et de ses emménagemens n'est pas surpassé par aucun autre sur le lac. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à WALKER KNIGHT & Co. 26, Nelle. Levée.

A VENDRE. Le superbe bateau à vapeur MERCHANT, ayant été complètement réparé, sera prêt à mettre en mer dans peu de jours. Ce bateau est doublé et chevillé en cuivre, et a une bouilloire en cuivre et une superbe machine. Ses emménagemens étant spacieux et bien disposés sous tous les rapports. Pour plus amples informations, s'adresser au chantier de Gregory Byrne, où il est actuellement amarré, ou à MAUNSEL WHITE & Co. 15 aout—15 rue Gravier, No. 96.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans et le Bayou Sarah. Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurant, fera sous son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sarah, tous les mercredis, à la même heure. 28 avril J. S. COLLA, Agent.

POUR LA BAIE ST. LOUIS, Passe Christian Biloxi et Pascagoula. Le steamer GIRAFFE, à basse pression, capit. Swiler, partira pour les ports ci-dessus tous les mercredis et samedis matin, immédiatement après l'arrivée du chars de 7 heures. Il sera de retour au rail road tous les jeudis et lundis. Le public peut être assuré sur une grande ponctualité. Pour passage, s'adresser au 14 aout CAPITAINE SWILER.

PENSION DE DEMOISELLES.

Dirigée par Mlle. ORANET. Rue Philippa, près la rue du Canal.

Conditions.

Branches d'instruction.—Français—Anglais—Lecture—Ecriture—Arithmétique—Géographie—Histoire—Mythologie—Littérature—Poésie—Couture, Broderie, dessins, peinture, musique &c.

Pensionnaires par quartier	$75
Demi-pensionnaires do	50
Externes par mois	10
Piano par mois	$10
Dessin do	5
Danse do	5
Chant do	10
Usage du piano	3
Espagnol, Allemand ou Latin par mois	8

Les livres, ardoises &c. se paient séparément. Les différens prix se paient d'avance et sans déduction pour les absences. 17 juil

RELIURE AU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'IMPRIMERIE DU PICAYUNE.

LES soussignés prennent la liberté d'annoncer à leurs pratiques, et au public en général, qu'ils ont transporté leur établissement au No. 72, rue du Camp, au rez-de-chaussée du *Picayune*, où ils sont prêts à exécuter tous les ordres qui leur seront faits.

Ayant reçu du nord un assortiment de papier et de matériaux de qualité supérieure, ils pourront entreprendre toutes sortes de livres. Ils offrent leurs services aux négocians et autres, qui désireraient des ouvrages de ce genre; et l'expérience de plusieurs années qu'ils ont acquise dans ce genre de travail, est un sûr garant de la fidèle exécution de toutes les commissions qui leur seront faites.

Des cartes, pour notaires, architectes et autres seront collées sur toile et vernies de la manière la plus propre, et dans le plus bref délai. 3 mars—3m BRONSEMA & HOWSON,

AUX PLANTEURS DE COTON.

LES soussignés offrent en vente la Presse à Coton dernièrement inventée par le Dr. Newell, de Grand Gulf, et manufacturée par Messrs James Wilson & Co. de Cincinnati Ils peuvent prendre des ordres pour un nombre illimité de ces machines.

La vis de compression et la noix qui la reçoit, étant entourées d'une masse solide de fer, travaillent avec la plus grande aisance. La pression étant uniforme dans toute la longueur de la vis, il n'y a aucun risque qu'elle s'entaille ou se brise, la force et la facilité de compression sont au contraire remarquables. Un seul cheval suffit pour comprimer une balle de coton au dégré que l'on veut atteindre.

Depuis l'invention de la Presse du Dr. Newell, beaucoup de changemens y ont été faits; le plus important est d'avoir donné un plus grand poids aux fers, ce qui a beaucoup augmenté le pouvoir de compression et rendu en même tems le travail plus facile et plus régulier. Un charpentier, ayant sous les yeux le plan de cette presse et sa description détaillée, peut en construire une. Suspendue aux solivaux de l'endroit où l'on met le coton, la Presse ne prend que peu de place, sur tout si l'on emploie deux chevaux avec de courts leviers. On peut gagner beaucoup de temps et s'épargner beaucoup de fatigue en faisant presser le coton au second étage de l'atelier, en ce que les emballeurs n'ont point à descendre.

La Presse du Dr. Newell donne aux balles une jolie forme et travaille avec tant de vitesse et de facilité que trois hommes peuvent presser vingt balles par jour.

Tous ceux qui ont vu cette Presse en opération, dans le voisinage de Grand Gulf et de Natchez, ont avoué qu'elle l'emportait de beaucoup sur toutes les autres en simplicité, force et durée, elle épargne le tems et la peine.

Prix des vis de compression et des fontes, sans les pièces en fer forgé, $800, payables comptant, sur livraison, en y ajoutant un simple fret et la commission. S'adresser à JUSTUS VAIRIN & Co. 26, rue Poydras.

N. B. On peut voir, à l'adresse ci dessus, le plan et la description détaillée de cette Presse. 17 juil—6 mois

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE En 20 Leçons.

M. VANNIER, Géomètre-arpenteur, ancien délimitateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative inédite pour enseigner à Lire LE FRANÇAIS en 20 Leçons, offre de mettre son admirable résultat en pratique soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts, tous les jours, depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, rue de Toulouse, 136, entre Bourbon et Dauphine.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, la Tenue de livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité. Leçons en ville. 12 mai—6m,3ps

LES propriétaires de la ville de Lafayette, afin d'éviter des frais, sont priés de se rendre près du trésorier de ladite ville pour payer leurs taxes, attendu qu'on ne leur en fera plus la demande. Son bureau est ouvert tous les jours depuis 11 heures du matin, jusqu'à deux heures de l'après midi, rue de la Levée entre les rues Ste Marie et St. Andrews. P. DELAHOUSSAYE, 11 aout—30 Trésorier

M. L. DUPERRON, Dentiste, rue Condé No. 50, encoignure Dumaine et Condé; continue à exercer sa profession et peut être consulté tous les jours de 9 à 3 heures. 7 aout

SUCCESSION DE CHARLES L. GARNIER. AVIS est par le présent donné aux créanciers de cette succession de se faire connaître dans le plus court délai possible et de présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées. S'adresser à Mr. Armand Vienne, rue du Canal, à côté de la banque de Carrollton, au bureau de Garnier & Vienne, ou à Mr. Amédée Ducatel, notaire de la succession, à son bureau rue Royale, entre St. Louis et Toulouse. Ceux qui pourront devoir à cette succession, sont priés [illegible] connaître aux lieux ci-dessus désignés. 14 aout—15

AVIS—Tous ceux qui doivent à la faillite de William Vance et Vance & Miller sont par le présent notifiés que tous les comptes, billets ou autres obligations qui ne seront pas réglés au 1er. de septembre 1838, seront remis entre les mains d'un avocat pour en faire les recouvremens. Les créanciers sont priés de présenter leurs réclamations dûment vérifiées, au soussigné syndic. H D RICHARDSON, 28 aout 90, rue de la Commune.

AVIS—Les soussignés ayant pris ce jour en société Mr. W. B. Walker, ils continueront à l'avenir, la vente de marchandises sèches en gros et en détail, sous la raison de Duvivier, Woodlief & Co. DUVIVIER & WOODLIEF. 11 aout—12 77, rue de Chartres

AVIS—Les soussignés, ont ce jour, formé une société pour les affaires de commission sous la raison de "Franklin & Henderson", à la Nouvelle Orléans, et Henderson & Franklin, au Natchez Mississipi. S. FRANKLIN, 5 juin—6m J. D. HENDERSON.

LE soussigné continuera les affaires de commission au No. 46, rue du Camp. 5 juin—3m HENRY O. AMES.

FABRIQUE d'Eaux Artificielles Gazeuses; encoignure Dauphine et Bienville, où l'on trouvera constamment préparés les Eaux de Seltz pour table et les Limonades Gazeuses pour rafraîchissement. 11 mai—6m

M. ET Mme. SIMON, rue d'Orléans No 49, en face le théâtre, ont l'honneur d'informer les Européens résidant à la Nouvelle Orléans, qu'on pourra se procurer dans leur maison et durant toute la saison d'été, les soins nécessaires pour prévenir les maladies de ce pays; que ceux malades y seront traités et soignés par des personnes créoles, qui sont à même d'arrêter promptement les progrès du mal. On pourra si on le préfère, choisir un autre médecin que celui attaché à l'établissement. Le premier mois est payable d'avance 1 mai 3m

PENDANT notre absence temporaire de cette ville, M. Ernest William Fehrman sera chargé de nos affaires et d'agir comme notre représentant légal. 9 aout JOHN & D. FEHRMAN.

SANGSUES.

PLUSIEURS milliers de belles sangsues de Malaga à 12 1/2 cents la pièce. De plus quatre milliers de sangsues supérieures de Hongrie à vendre à 25 cents pièce, au dépôt, rue du Quartier, No. 36 entre Condé et Levée. juillet—3

Sangsues Sangsues.

30,000 sangsues de bonne qualité, à vendre en gros et en détail, à Malaga par P. CUBACHS, 7 juin Pharmacie No. 5, rue St. Pierre, en face de la Place d'Armes.

LE soussigné vient de recevoir par le navire E. M [illegible] du Havre, cravates en satin façonné, cordons, [illegible] canevas de soie, gants en soie [illegible] bretelles [illegible] foulards, [illegible] de nouveautés [illegible] LOUIS BARBARIN, 15 [illegible] No. 200, rue Chartres.

[illegible] caisses mouchoirs Pongee, [illegible] do soie à coudre, [illegible] balles cannelle, [illegible] caisses vin de Bordeaux, [illegible] paniers d'huile, [illegible] caisses do. à vendre par JOHN CROSBY, 28 aout No. 38, rue du Camp.

EN débarquement du Merro-Castle, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés, [illegible] bouchons à bouteilles, [illegible] bouchons à damejeannes. 14 juin H. PALOC & DUFOUR.

VIN, HUILE DOUCE, &c.—100 Caisses vin rouge; 100 paniers huile douce; 70 caisses do. do. 150 caisses bleu de bateau, à vendre par JOHN CROSBY, 4 aout No. 38, rue du Camp.

GRAISSE en barils à vendre par [illegible] GODFREY, 9 aout [illegible] de la Commune.

CABOTAGE.

PAQUEBOTS POUR NEW YORK.

(Nouvelle Ligne.)

Devant partir ponctuellement tous les LUNDIS pendant la saison, chargés ou non.

Navire [illegible], capt. N. Sears, 509 tons, 17 Nov.
Navire Arkansas, capt. C C Berry, 474 tons 11 Dec.
Navire Alabama, capt E S Dennis, 627 " 15 Dec.
Navire Mississippi, capt W Hathaway, 548 tons 8 Jan.
Navire Louisville, capt D Jackson, 540 " 22 Jan.
Navire Kentucky, capt J Bunker, 629 " 5 Fév.

Les navires ci-dessus sont de première classe doublés et chevillés en cuivre, et ayant été construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires n'éprouvent jamais de retard en passant la barre.

Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience; ces bâtimens seront toujours remorqués tant en descendant qu'en montant le Mississipi. Ils ont des appartemens parfaitement meublés, et leurs tables seront toujours servies des meilleures provisions.

Le prix des passagers à la chambre est de $80, sans vin ni liqueur; les officiers et l'équipage ne boivent que de l'eau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à H. O. AMES, No. 46 rue du Camp.

Ces navires ne seront pas responsables des casses, soit de verreries, quincailleries, marbres ou grains, cuivre, acier etc., ni des paquets ou objets à moins qu'un connaissement ne soit fait et signé au bureau des agens. 6 juin—a

POUR NEW YORK—Nouvelle ligne de paquebots—Devant partir le 1er septembre—Le navire ARKANSAS, capitaine E. S. Dennis, partira comme il est dit ci dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la halle aux légumes ou à H.O. AMES, 16 aout 46, rue du Camp

POUR CHARLESTON. La belle goëlette fine voilière, classée A1 IMPERIAL, capitaine Parlow, partira ce ou vers le 22 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à J. A. BARELLI & Co 21 aout 61, rue de la Commune.

POUR CHARLESTON. Si l'on trouve suffisamment de fret, un brick supérieur, classé A 1, ayant déjà une partie de son chargement engagé pour le port ci-dessus nommé, partira dans le plus bref délai. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à L H GALE, 14 aout 93, rue de la Commune.

POUR LA BAIE ST. LOUIS. Les soussignés expédieront régulièrement chaque semaine, deux goëlettes pour la Baie St. Louis. Pour fret seulement, s'adresser à W & R MURPHY, 22 juin 123, Vieux Bassin

PORTS ETRANGERS.

POUR MARSEILLE. La barque CAROLINIAN, capitaine Marshall, ayant tout son chargement engagé, partira le 27 courant fixe. Pour passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à PLAISENT jeune, 21 aout—4 No. 168, rue Vieille Levée.

POUR BREME—Le bon navire CUMBERLAND, capitaine A. L. Hasty, partira sous peu. Pour fret de l'équivalent de 300 balles de coton, s'adresser au capitaine à bord, au wharf de la rue St. Joseph, ou à ANDREW S. BARKER, 22 aout—5 69 1/2, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire fin voilier STEIGLITZ, classé A 1, capitaine Gibson, partira sous peu. Pour fret de 250 balles de coton, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L. H GALE, 23 aout 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier, classé A. 1. ROBERT, capitaine Seldon, partira sous peu pour le port susdit. Pour fret de 250 balles de coton, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à LEVI H. GALE, 14 aout 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire fin voilier A 1 GLOBE, capitaine Oliver, partira sans délai. Pour passage seulement, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à L H GALE, 9 aout 93, rue de la Commune

POUR LIVERPOOL. La barque fine voilière A 1 LAURENS capt Merrill, partira sans délai. Pour passage seulement, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à L H GALE, 9 aout 93, rue de la Commune

ON a besoin de louer—Deux bonnes goëlettes, ne tirant pas plus de 8 pieds lorsqu'elles sont chargées, pour aller d'ici à la baie d'Atchafalaya et prendre un chargement de chêne vert pour New-York ou Boston. Les navires de cette dimension seront pris si l'on s'adresse de suite à WOOD & SIMMONS, 25 aout 80, rue des Magasins

A FRETER OU A VENDRE. Le beau brick JANE, capitaine John K. Allen, en parfait état et prêt à recevoir un chargement. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis les magasins triangulaires, ou à J. W. ZACHARIE & Co. 21 aout 38, rue de la Douane.

A VENDRE OU A FRETER. La belle et solide goëlette Walter Wilson, capitaine Dupuy. S'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co. 18 aout rue Toulouse, No. 19.

A VENDRE OU A FRETER. La goëlette MEXICO, doublée et chevillée en cuivre, du port de 280 barils. S'adresser à JOHN CROSBY, 18 aout 38, rue du Camp.

A VENDRE. La goëlette fine voilière LIBERTY, doublée et chevillée en cuivre, pouvant porter environ 325 barils, construite dans le comté de [illegible] Virginie, avec de bons matériaux, elle est en bon état bien pourvue et est amarrée au bout du chemin à coulisses. Pour les conditions, s'adresser à LEGENDRE & [illegible], 24 aout 37, rue St. Louis.

A VENDRE. UNE jolie propriété située à environ un mille et demi de la Nouvelle Orléans, avec droit de fleuve, mesurant trois arpents et demi sur le fleuve, sur quarante de profondeur. Il y a sur cette terre une maison de maître, cuisine, cases à nègres, écuries &c. Cette propriété parfaitement entourée de fossés, [illegible]

Un magasin de grocerie, bien approvisionné, situé dans un bon quartier de la ville.

Plusieurs nègres domestiques à vendre ou à échanger contre des nègres de champ. S'adresser à DIDION, Courtier 25 avril

A VENDRE ou à échanger contre de bons nègres de champs,
Un nègre de 22 ans, depuis 6 ans dans le pays, bon carreur, domestique de maison;
Un mulâtre de 25 ans, depuis 3 ans dans le pays, cocher, domestique, etc.;
Un griffe créole de 22 ans, excellent domestique sous tous les rapports.
JAMES, griffe de 28 ans, depuis 20 ans dans le pays, cocher, drayman et domestique [illegible]
S'adresser à DIDION, courtier. 25 aout

A VENDRE—Une certaine quantité de terre située dans la continuation de Mandeville; [illegible] l'élévation du sol, [illegible] au-dessus du niveau du lac, [illegible] égoutté par différentes ravines, et par le [illegible] du petit Casting Bayou. Le prix de chaque lot [illegible] de trois cents piastres, à des termes avantageux. Les personnes qui désireraient visiter ces dits [illegible] pourront s'adresser à Mr. L. Coquillon, résidant à Mandeville. 18 juin—3m E. MARIGNY.

A VENDRE.—Une négresse âgée de 30 ans avec sa fille de 18 mois; elle est bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse; elle est créole du pays, et parle le français et l'anglais, et est pleinement garantie. On ne la vend pas pour aucun défaut. S'adresser à P. H GALLWEY, 28 juillet 31, rue de la Commune.

FICELLE &c.—Récemment reçu par le navire Arkansas, un grand assortiment de ficelle, consistant en ficelle blanche et brune, en balles; idem de l'Inde. Aussi des anneaux de badamon, jeux d'échec, eau de rose, cordes à violon, corail, passe-rasoirs, peignes de côté en écaille, peignes courbes en écaille, dito fin en fer, dito de poches en bois, eau de Cologne française, poupées en chamois, &c. à vendre par POLLARD & GREEN, 16 aout 39, rue de Chartres.

BOUTONS EN PERLES ET EN OR. LES soussignés viennent de recevoir par le navire Arkansas, un grand assortiment de boutons consistant en Boutons fins et communs, de perles, pour chemises, boutons à bretelles, en or, fins et communs, boutons à chemisettes en or, moules de boutons en os, grands et petits boutons en métal, à vendre par grosse ou en quantité. POLLARD & GREEN, 16 aout 39, rue de Chartres.

AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON. Francis A. Dickins, de la ville de Washington ayant résigné l'emploi qu'il occupait depuis plusieurs années dans les départemens de la guerre et de la trésorerie, a entrepris l'agence de toutes les réclamations devant le Congrès et autres branches du Gouvernement, en y incluant les commissions des traités et les divers officiers publics. Il s'occupera de toutes les réclamations de préemption; à procurer des patentes pour les terres publiques; des réclamations contre les chevaux perdus au service des Etats-Unis; des propriétés détruites, aux invalides, aux pensionnaires de la Révolution et de la Marine; réclamations pour les services rendus pendant la Révolution, soit pour commutation, demi-solde ou terres données en récompense, aussi bien que celles contre l'Etat de la Virginie que contre les Etats-Unis; [illegible] réclamations provenant de contrats avec le Gouvernement, ou les dommages éprouvés par suite de l'action ou de la conduite du Gouvernement; et enfin, toutes les affaires qui se trouvent devant le Congrès ou les officiers publics, qui demanderaient l'aide d'un agent ou d'un avocat. Ses prix sont modérés, et dépendront du montant des réclamations et de l'étendue des services. M. DICKINS est connu par la majorité de ceux qui ont fait partie du Congrès, pendant les dernières années, ou qui ont occupé des emplois publics à Washington. Toutes les lettres qui lui seront adressées devront être affranchies. Références à M. JOHN SLIDELL, à la Nelle Orléans [illegible]—1an

Mairie de la Nouvelle Orléans. CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, [illegible] que les marchandises et autres [illegible] mentionnés dans le rapport [illegible] wharfinger, et qui seront restés pendant plus de dix jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux le samedi de chaque semaine, à 10 heures [illegible] par F Guillot, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra. 30 mai D. PRIEUR, maire.

ALCOHOL de 35 à 36 degrés, [illegible] à vendre chez J. & L. GIRARD, 3 juillet 13, rue Conti.

CHAMPAGNE et Eau de vie Cognac—[illegible] demi pipes eau de vie de Cognac, [illegible] demi pipes vieille eau de vie [illegible] à vendre par R & W ANDERSON, 7 aout [illegible], rue Tchoupitoulas

ROUES A MONTRE [illegible] assortiment, à vendre à bon marché par J A BARELLI & Co, 7 aout 61, rue de la Commune.

BOTTES, Souliers et Brodequins—[illegible] caisses reçus par le brick [illegible] et à vendre par [illegible] 7 aout [illegible] No. 12

WAGONS, charrettes, [illegible] brouettes, [illegible] de diverses dimensions, drays et [illegible] et tous les articles de charronnage [illegible] JAMES [illegible] 4 aout [illegible]